

Conditions tarifaires – A la charge de l'ENTREPRISE (Applicables au 1^{er} janvier 2016)

FRAIS ANNUELS DE TENUE DE COMPTE

Forfait annuel de tenue de compte PEI et/ou PERCOI	
Moins de 10 salariés	80 €
Plus de 10 salariés	120 €

Ces frais annuels de tenue de compte rémunèrent les prestations administratives de AMUNDI TENUE DE COMPTES, ils comprennent notamment :

- l'enregistrement et le traitement des versements volontaires illimités (programmés et/ou exceptionnels)
- le calcul de l'abondement, de la CSG/CRDS et du forfait social correspondant
- la gestion des rachats des épargnants
- le transfert des jours de repos non pris/jours CET vers le PEI/PERCOI
- l'envoi des avis d'opération aux salariés après chaque opération
- l'envoi d'un relevé de situation annuel à chaque épargnant
- l'envoi à l'entreprise sous format papier, mensuellement et annuellement, du détail des opérations (récapitulatif des investissements)
- l'accès à l'espace sécurisé Internet et à la plateforme téléphonique pour l'entreprise et les salariés
- un bilan personnalisé annuel sur demande de l'entreprise

FRAIS DE MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS gratuit

TRAITEMENT DE LA PARTICIPATION OU DE L'INTERESSEMENT

Centralisation complète par l'entreprise :

- ✓ avis d'opération (par salarié) 0,50 €

ou

Traitement par AMUNDI TENUE DE COMPTES :

- ✓ envoi d'un bulletin d'option : 0,50 €
- ✓ avis d'opération (par salarié) : 0,50 €

AUTRES OPERATIONS PONCTUELLES ⁽¹⁾

Livret d'épargne salariale de l'épargnant :

- ✓ disponible auprès d'AGRICA EPARGNE gratuit

État récapitulatif des avoirs de l'épargnant : gratuit

Relevés de comptes de l'épargnant :

- ✓ périodique gratuit
- ✓ sur demande ponctuelle de l'entreprise gratuit

Reporting mensuel de l'entreprise (synthèse périodique) :

- ✓ sur Internet gratuit
- ✓ sur papier (sur demande) 100 € / an

Reporting spécifique de l'entreprise : sur devis

Recherche et photocopie d'un document :

- ✓ de moins d'un an 15 €
- ✓ de plus d'un an 30 €

GESTION DES FLUX

- Versement volontaire gratuit
- Calcul de l'abondement gratuit
- Demande d'arbitrage des salariés : - Internet gratuit
- Courrier gratuit
- Annulation et nouveau traitement (hors bulletin d'option) d'une participation ou d'un intéressement ⁽²⁾ 500 €
- Saisie manuelle des données d'investissement ⁽³⁾ (par bénéficiaire) 1,80 €
- Frais de régularisation ⁽⁴⁾ (par compte concerné) 10 €

FRAIS DE TRANSFERT ENTRANT gratuit

Prise en charge par AGRICA EPARGNE des frais de transfert facturés par un autre prestataire dans la limite de 150 €

CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE A L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE

Frais de transfert des avoirs d'un dispositif géré par AMUNDI TENUE DE COMPTES vers un autre gestionnaire (par porteur de parts) 30 €

MOYEN DE PAIEMENT

- Frais de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque 15 €
- Réception d'un virement de l'étranger 16 €

MODALITES DE FACTURATION

L'entreprise prend à sa charge les frais de tenue de compte et de registre.

Les comptes facturés sont ceux ayant détenu des avoirs au cours de l'année écoulée. Les frais par compte cessent d'être à la charge de l'entreprise pour les porteurs de parts ayant quitté l'entreprise, y compris les retraités et préretraités.

Les frais de tenue de compte donnent lieu à perception annuelle par AMUNDI TENUE DE COMPTES en début d'exercice civil :

- du montant du forfait tel que repris ci-dessus,
- augmenté du complément par épargnant au titre de l'exercice échu,
- augmenté des prestations complémentaires éventuelles.

En cas de résiliation du présent contrat, l'entreprise prend en charge un forfait annuel représentant 50% du montant du forfait annuel de tenue de compte auparavant prélevé, augmenté du montant forfaitaire par bénéficiaire de 4,80 €.

Toute autre opération demandée par l'entreprise fera l'objet d'une étude et d'un devis pour une tarification additionnelle spécifique.

Tarifs indiqués HT et hors frais d'affranchissement (envoi en écopli).

Les tarifs sont révisibles annuellement au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatée sur la période de 12 mois de l'année précédente, arrêtée au 30 septembre.

(1) Prix unitaire : par bénéficiaire, par document, ...

(2) Régularisation suite à une erreur de l'entreprise.

(3) Si envoi sur support papier des informations et de la liste des bénéficiaires pour traitement de la participation et/ou de l'intéressement.

(4) Régularisation suite à une erreur de l'entreprise.

Par exemple : non déclaration du départ d'un salarié et perception d'un abondement par AMUNDI TENUE DE COMPTES.

Conditions tarifaires – A la charge des PORTEURS DE PARTS
(Applicables au 1^{er} janvier 2016)

Si vous êtes mandataire social ou salarié, certaines opérations sont prises en charge, partiellement ou intégralement, par votre entreprise. Vous trouverez ci-dessous les frais qui restent à votre charge et qui seront perçus soit par prélèvement sur vos avoirs⁽¹⁾, soit payés par chèque⁽²⁾.

■ **LA TENUE DE VOTRE COMPTE**⁽¹⁾

Forfait annuel ancien salarié ⁽¹⁾	28 €	Coût des communications à la charge des bénéficiaires
(+ retraité) - Prélevé sur les avoirs uniquement		
Traitement Pli Non Distribué (ex NPAI) ⁽¹⁾	20 €	
Traitement d'une consignation à la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	50 €	
Consulter ses comptes		Pris en charge par l'Entreprise
Effectuer et suivre en ligne ses opérations.		
- Téléphone : 04 37 47 01 40 (non surtaxé)		
- Internet : www.agrica-epargnesalariale.com		

■ **VOS OPERATIONS DE VERSEMENT**

Demande de prélèvement ponctuel
Demande de prélèvement programmé
Remise à l'encaissement d'un chèque France
Réception d'un virement de l'étranger
Remise et encaissement d'un chèque payable sur l'étranger

■ **VOS OPERATIONS DE REMBOURSEMENT**⁽¹⁾

Demande de remboursement d'avoirs disponibles		Pris en charge par l'Entreprise
✓ Par courrier		
✓ Via Internet		gratuit
Constitution de dossier pour demande de remboursement anticipé		gratuit
Gestion et suivi d'une condition sur demande de remboursement (par condition exécutée)		gratuit
Règlement par virement France		gratuit
Règlement par chèque	8 €	
Virement hors zone euro et hors frais d'intermédiaire et banque du bénéficiaire	15 €	
Opposition sur chèque en France ⁽²⁾	15 €	
Frais annuel de gestion d'un paiement non encaissé au-delà des délais légaux	28 €	
Levée de stock-options par avoirs en épargne salariale	30 €	
Paiement des dividendes des FCPE de distribution	15 €	

■ **VOS OPERATIONS D'ARBITRAGE / TRANSFERT**

Demandes d'arbitrage entre supports de placement d'un même dispositif		
✓ Par courrier		gratuit
✓ Via Internet		gratuit
Gestion et suivi d'une condition sur demande d'arbitrage (par condition exécutée)		gratuit
Demandes de transferts d'avoirs d'un dispositif à un autre (ex : PEI – PERCOI)		
✓ Par courrier		gratuit
✓ Via Internet		gratuit
Demande de transfert individuel de vos avoirs dans un autre établissement ⁽²⁾		50 €

■ **VOS AUTRES DEMANDES**

Relevés de comptes de l'épargnant :		
✓ périodique		gratuit
✓ sur demande ponctuelle de l'épargnant		2,50 €
Demande de nantissement d'avoirs		Gratuit
Demande de mainlevée sur nantissement		
Oppositions sur compte, Saisie, Avis à tiers détenteur		
Fourniture d'une attestation d'épargne salariale...		
Réfection d'un chèque		
Liquidation de communauté – gestion du dossier		
Succession - gestion du dossier (état des avoirs à la date du décès, réponse au notaire, déclaration à l'administration fiscale...)		
avoirs inférieurs à 1.000 euros ⁽¹⁾		50 €
avoirs supérieurs à 1.000 euros ⁽¹⁾		100 €* * 100 € par tranche d'avoirs de 10 000 € et plafonné à 450 €
Recherche et photocopie d'un document ⁽²⁾		
✓ récent (- de 1 an, 1 exemplaire)		15 €
✓ ancien (+ de 1 an, 1 exemplaire)		30 €

■ **FRAIS RELATIFS AUX FCPE**

Sauf en cas de prise en charge par l'entreprise, les droits d'entrée (ou commissions de souscription) s'appliquent à compter du premier euro lors de chaque versement effectué par le bénéficiaire sur chaque FCPE :

AGRICA EPARGNE Défensif :	0,15 %	AGRICA EPARGNE Dynamique :	0,15 %
AGRICA EPARGNE Prudent :	0,15 %	AMUNDI 3 MOIS ESR :	0,15 %
AGRICA EPARGNE Équilibré :	0,15 %	AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR :	0,15 %

Frais de fonctionnement et de gestion : se reporter aux DIC1 des FCPE.

Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur, frais d'affranchissement inclus (envoi en écopli)

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des prestations proposées par AMUNDI TENUE DE COMPTES, de la réglementation, des accords en vigueur dans votre entreprise. Amundi TC se réserve la faculté de réviser ces tarifs annuellement au 1er janvier.

La dernière version en vigueur est mise à disposition sur le site Internet : <http://www.agrica-epargnesalariale.com>